

Procès-verbal du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Etaient Présents : HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, MORLIER Catherine, BRECHET David, DESHOMMES Catherine, PAILLARD Eric, HAUTOIS Philippe, MEDICI Karine, PAILLER Maxime, HAMON Sandrine.

Absents excusés : AUBRY Marie-Laure, CHANTEUX Anita, GRUEL Sébastien, KEROUREDAN Magali, MANCEAU Yannick.

Pouvoirs : Marie-Laure AUBRY donne un pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN
Anita CHANTEUX donne un pouvoir à Daniel GOUPILLAT
Sébastien GRUEL donne un pouvoir à Sandrine HAMON
Yannick MANCEAU donne un pouvoir à Maxime PAILLER

Mme HAMON Sandrine, élue secrétaire.

Date de la convocation : le 17 septembre 2026

L'ordre du jour :

- a) Transfert de la Compétence PLU à l'intercommunalité
- b) Divers : Présentation du projet par Monsieur Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Mme Le Maire ouvre la séance à 18H30 minutes.

Monsieur Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon présente le PLUi.

N° 2026 0074

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Suite à la présentation de M. Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon relative aux enjeux et modalités d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité d'engager cette démarche en remplacement d'un plan local d'urbanisme actuellement en vigueur.

A l'issue de cette présentation, un échange s'engage entre les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 5 voix contre :

- ⇒ **DECIDE** d'émettre **un avis favorable** à l'engagement d'une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Questions diverses

- Projet Château Bois Cuillé

Fin de la séance : 20H30 minutes

Mme HINCELIN Marie-Noëlle
Maire



Mme HAMON Sandrine
Secrétaire de séance



RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2026 0074 Page 31 Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2026 0074	9	0	5